CONSULTATION

LIVRE VERT – UN CADRE POUR LES POLITIQUES EN MATIERE DE CLIMAT ET D'ENERGIE A L'HORIZON 2030

Les acteurs du projet Troisième Révolution Industrielle en Nord de France _ dont la mission est d'élaborer, avec Jeremy Rifkin, un Master Plan de la Troisième Révolution Industrielle pour la région Nord-Pas de Calais_ se réjouissent de l'initiative prise par la Commission européenne au travers de ce livre vert. La fixation d'objectifs à l'horizon 2030 est, en effet, un passage indispensable à l'obtention de résultats sur le long terme. L'Union européenne ne réussira 2050 que si elle est ambitieuse sur les étapes intermédiaires.

Objectifs à l'horizon 2030

Efficacité énergétique

Le « paquet énergie-climat » ne fixe pas d'objectifs contraignants pour l'efficacité énergétique. C'est pourtant le socle sur lequel repose toute possibilité de transition énergétique vers les énergies renouvelables. Il parait donc nécessaire de **rendre les objectifs liés à l'efficacité énergétique juridiquement contraignants pour 2030.**

Par ailleurs, en plus de l'objectif global d'efficacité énergétique, et pour une meilleure atteinte de celui-ci, nous encourageons la Commission à fixer des **objectifs sectoriels juridiquement contraignants** :

- Efficacité énergétique dans l'industrie
- Efficacité énergétiques dans le tertiaire
- Efficacité énergétique des bâtiments neufs et existants
- Efficacité énergétique dans les transports

Il s'agit, au travers de ces objectifs sectoriels, de prendre en compte les spécificités des différents secteurs et de leur appliquer une stratégie, des instruments et des mesures propres. Cette approche différenciée **optimise le rapport coût-efficacité** des actions entreprises.

Energies renouvelables

Afin d'établir un cadre sûr et de favoriser la stabilité nécessaire au développement du marché des énergies renouvelables, nous sommes favorables à la fixation d'un **objectif juridiquement contraignant favorisant les énergies renouvelables**.

En parallèle, pour faciliter le développement des énergies renouvelables distribuées et garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique avec l'utilisation de sources d'énergie

intermittentes, la Commission européenne pourrait lier à l'objectif d'énergies renouvelables des **objectifs non contraignants** concernant :

- La **part des énergies renouvelables distribuées** parmi les énergies renouvelables produites
- Le budget **R&D** dans le domaine du **stockage** de l'énergie et des **réseaux** intelligents

Emissions de C02

Les membres du projet Troisième Révolution Industrielle en Nord de France estiment pertinent de **fixer des objectifs relatifs liés à l'intensité énergétique** et non des objectifs absolus. Ainsi, les efforts de réduction des émissions de CO2 pourraient être mieux appréciés en fonction de la dynamique économique de l'Union européenne.

Comme pour l'efficacité énergétique, nous soutenons la fixation **d'objectifs globaux juridiquement contraignants, assortis d'objectifs sectoriels en valeurs relatives :**

- Emissions de CO2 dans l'industrie
- Emissions de CO2 dans le tertiaire
- Emissions de CO2 des bâtiments neufs et existants
- Emissions de CO2 dans les transports

Echelon d'applicabilité des objectifs

Il revient à la Commission européenne de fixer des objectifs **à l'échelle de l'Union européenne et de chaque Etat membre** dans le document cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Ce cadre devrait également ouvrir la **possibilité pour les Etats Membres de décliner des objectifs régionaux** en leur sein.

Favoriser les approches intégrées

Afin de renforcer la cohérence d'ensemble et de tirer profit des synergies réalisable, nous encourageons la Commission à **donner la priorité** au sein des instruments mis en œuvre dans les projets globaux, **aux approches intégrant les différents aspects clefs de la politique climatique dont :**

- Les énergies renouvelables
- L'efficacité énergétique
- Les transports
- Les réseaux intelligents
- Le stockage
- Les bâtiments producteurs d'énergie
- La recherche et développement

dans une approche compatible avec celle de la Troisième Révolution Industrielle.

La poursuite de ces objectifs implique un changement important d'approche économique et de comportement social. Le croisement avec l'économie de la fonctionnalité (services et usages associés aux produits) et l'économie circulaire est indispensable.

Dans la même optique, le développement de territoires démonstrateurs pourrait être un accélérateur de progrès de la politique climatique européenne. C'est pourquoi nous préconisons de charger les Etats membres de désigner en leur sein un ou des **territoire(s) pilote(s)** sur le(s)quel(s) des objectifs plus ambitieux seraient poursuivis et une approche intégrée développée. **Chaque Etat membre sera ainsi doté d'au moins un territoire démonstrateur témoignant des bénéfices de la politique climatique sur l'emploi, l'essor de nouvelles filières économiques, l'environnement ou encore la compétitivité.**

Energies non conventionnelles

L'exploitation des sources d'énergies non-conventionnelles (gaz de schiste, sables bitumineux…) va **à l'encontre des objectifs européens de réduction des émissions de CO2**. De plus, le chiffrage de leur disponibilité en Europe reste, à ce jour théorique. Les quantités de ressources énergétiques non conventionnelles estimées par l'Agence gouvernementale américaine de l'énergie (EIA) ont été revues à la baisse dans de nombreux pays (l'agence a, par exemple, diminué ses prévision de 24% en France, faisant passer le potentiel du gaz de schiste à 3.870 milliards de mètres cubes, et non à 5.100 milliards comme estimé initialement). De plus, les estimations fournies par l'IEA sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne prennent pas en compte la densité de population des régions concernées, ni le coût de l'extraction. En conséquence, les réserves exploitables sont encore plus faibles que celles annoncées. La Pologne, un des Etats membres les plus avancés dans ce domaine, s'est d'ailleurs confrontée à cette insuffisance. Les estimations de l'EIA, publiées à 2011, ont dû être drastiquement revues à la baisse un an plus tard par l'Institut géologique polonais, de 5.300 à 1.920 milliards de mètres cubes. La viabilité économique des énergies non-conventionnelles sur le moyen et le long terme n'est donc pas assurée. En conséquence, **il nous parait opportun de concentrer les efforts politiques, budgétaires et législatifs pour stimuler les investissements sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergies de long terme que sont les énergies renouvelables**.

A propos

Le projet de mise en œuvre d'une Troisième Révolution Industrielle dans le Nord de la France est une démarche visant à élaborer, avec Jeremy Rifkin et ses experts internationaux, un Master Plan de Troisième Révolution Industrielle pour la région Nord-Pas de Calais. Initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord de France et le Conseil régional Nord-Pas de Calais, cette initiative est soutenue par de nombreux partenaires régionaux et fédère les acteurs économiques, publiques, universitaires et sociétaux autours des objectifs de transformation énergétique, économique, environnementale et sociétale de la région. Le Master Plan sera rendu public le 25 octobre 2013 à l'occasion du World Forum Lille. De premières actions concrètes seront mises en œuvre dès 2014.
Pour en savoir plus :
http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/

Contact : Barbara De Vos, Chargée de mission Analyses stratégiques, Chambre de Commerce et d'Industrie de région Nord de France, b.devos@norddefrance.cci.fr , tel : +33 3 20 63 68 18, GSM : +33 6 08 90 43 53 (FR, EN)